



*Ministère
de la Communauté
française*

Bruxelles, le vendredi 22 juin 2012.

Objet : Avis du CSEM relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière (2013-2014) à l'attention du Service général du Pilotage du Système éducatif.

Madame la Directrice,

Je vous prie de trouver ci-dessous les recommandations du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias relatives aux orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière.

1. Toutes les disciplines n'étant pas couvertes par le dispositif de formation, le CSEM recommande que l'éducation aux médias soit prioritairement abordée par les formations transversales notamment lors des formations collectives. Il conviendrait d'avoir un meilleur équilibre entre les formations disciplinaires et les formations transversales pour que l'éducation aux médias soit intégrée par l'ensemble des disciplines.
2. Le CSEM constate que le dispositif de communication des formations entraîne une confusion entre « éducation **aux** médias » et « éducation **par** les médias », et surtout entre « éducation aux médias » (EAM) et « technologies de l'information et de la communication » (TIC) ([annexe 1](#)). Il recommande donc que les modules de formation à l'éducation aux médias soient regroupés dans le catalogue afin d'être clairement identifiés.
3. En lien avec le projet « école numérique », le CSEM insiste à nouveau pour que les formations proposées dans ce domaine veillent à dépasser la simple acquisition de compétences techniques en intégrant les autres dimensions de l'éducation aux médias : former aux dimensions informationnelles et sociales ([annexe 2](#)).



*Ministère
de la Communauté
française*

4. En cohérence avec son plan stratégique et les thématiques prioritaires développées, le CSEM souhaite poursuivre en 2013-2014 des formations aux dimensions informationnelles et sociales dans les domaines suivants :
 - cinéma,
 - publicité,
 - médias d'information (en ce compris le traitement de l'information),
 - réseaux,
 - production médiatique par les jeunes (de manière individuelle ou collective).

5. Le CSEM réitère la recommandation suivante : à l'instar d'autres domaines de formation, il est nécessaire d'organiser des formations en éducation aux médias spécifiquement adressées aux enseignants de l'enseignement fondamental : celles-ci nécessitent des méthodologies et des outils adaptés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces recommandations, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier GOBERT,
Secrétaire.



*Ministère
de la Communauté
française*

Annexe n°1

Trois axes éducatifs majeurs incontournables de l'école numérique.

- Axe TIC (technologies de l'information et de la communication) : maîtrise de l'utilisation des outils numériques par les apprenants et par les enseignants.
- Axe TICE (technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation) : maîtrise des outils numériques utilisés comme supports d'enseignement. par les enseignants.
- Axe EAM (éducation aux médias) : éducation aux dimensions informationnelles et relationnelles de l'utilisation des TIC et même des TICE.

Trois enjeux spécifiques :

- Axe TIC : acquisition de compétences techniques dans l'utilisation des logiciels courants, capacité à en utiliser le potentiel pour produire des documents de qualité ou traiter des documents avec efficacité et efficience. Champ d'action du Passeport TIC et de tous les projets similaires.
- Axe TICE : appropriation de démarches didactiques spécifiques à l'utilisation des outils numériques comme support d'enseignement. Champ d'action de l'elearning (trop souvent réduit à l'enseignement à distance, ou au tutorat des apprenants à distance.)
- Axe EAM : acquisition de compétences relatives aux dimensions informationnelles et relationnelles des textes numériques. Champ d'action du CSEM, qui englobe complètement les médias numériques, mais s'étend largement au-delà.

Annexe n°2

Avis d'initiative du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles « L'éducation aux médias dans l'école numérique de demain » Dans le cadre du



Conseil Supérieur de l'Education aux Médias

Conseil Supérieur de l'Education aux Médias
44 boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles
Tél +32 02 413 35 08 – 24 24 – Fax +32 02 413 38 16
csem@cfwb.be

Site Internet : www.cfwb.be
Téléphone vert 0800 20 000



*Ministère
de la Communauté
française*

nouveau plan TIC au service de l'éducation « l'école numérique de demain », le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias souhaite attirer l'attention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les points suivants. (14/02/2012)

- Le Conseil souligne l'intérêt de la distinction qui est faite entre les TIC (technologies de l'information et de la communication) et les TICE (technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation). En effet, « l'école numérique » ne peut se réduire uniquement à des apprentissages techniques et nécessite une approche coordonnée et intégrée de toutes les dimensions sociales, techniques et informationnelles de l'environnement médiatique contemporain.
- Il constate la prise en compte d'un univers médiatique qui donne aux TIC une dimension et une vocation d'outils de communication sociale, ce qui constitue le domaine spécifique de l'éducation aux médias.
- Le Conseil prend note de ce que les objectifs stratégiques du plan du Gouvernement présentent des opportunités en matière d'éducation aux médias, particulièrement au travers des 3 axes du chapitre 12 :
 - **Axe TICE** : implémenter davantage l'usage des TIC dans l'approche pédagogique tout au long du cursus éducatif.
 - **Axe TIC** : créer des conditions pour éduquer les jeunes à tirer profit de la société numérique pour leur propre développement (dynamiser la créativité, augmenter l'esprit critique, produire et non seulement consommer, développer des comportements respectueux d'eux-mêmes et des autres).
 - **Axe Réseau** : améliorer le fonctionnement de la communauté éducative.
- Il voudrait voir l'éducation aux médias constituer un axe transversal qui soit explicitement et pratiquement pris en compte dans les développements opérationnels futurs de ce vaste plan d'action.
- Le Conseil trouverait ainsi une opportunité précieuse pour contribuer à la nécessaire construction d'un « humanisme numérique », de manière à s'assurer que l'humain et les relations sociales nourrissent systématiquement la question de la maîtrise des outils informatiques.
- Il souhaite ainsi communiquer au Gouvernement l'approche qu'il développe actuellement à travers la définition d'un cadre général de compétences en littératie médiatique définissant l'ensemble des compétences requises pour que chacun soit à même d'évoluer de façon critique et créative, autonome et socialisée dans l'environnement médiatique contemporain¹.

Par conséquent, en raison des missions qui sont les siennes, le Conseil met ses compétences à la disposition du Gouvernement et souhaiterait être étroitement associé à la « Task Force » chargée de mettre en oeuvre ce nouveau plan TIC.